

Communiqué de presse

Casablanca, le 13 janvier 2026

VISA DE L'AMMC SUR LE PROSPECTUS DE RISMA RELATIF À L'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL RÉSERVÉE AU PUBLIC PAR ÉMISSION DE 1 500 000 NOUVELLES ACTIONS, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) a visé, en date du 13/01/2026 sous la référence n° VI/EM/001/2026, le prospectus relatif à l'augmentation du capital social réservée au public par émission de 1 500 000 nouvelles actions pour un montant global d'opération de 450 000 000 MAD (incluant primes d'émissions) avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le prospectus visé par l'AMMC est constitué :

- de la note d'opération ;
- du document de référence relatif à l'exercice 2024 et au premier semestre 2025 enregistré par l'AMMC en date du 13/01/2026 sous la référence EN/EM/001/2026.

La période de souscription est prévue du 26/01/2026 au 30/01/2026 à 15h30 inclus.

Le prix de souscription de l'action est fixé à 300 MAD.

Le prospectus visé par l'AMMC est tenu à la disposition du public :

- **Au siège social de Risma**
- **Sur le site internet de Risma : <https://www.risma.com/>**
- **Sur le site internet de la Bourse de Casablanca : www.casablanca-bourse.com**
- **Sur le site internet de l'AMMC : www.ammc.ma**

Par ailleurs, des résumés en langues arabe et anglaise du prospectus seront publiés incessamment sur le site institutionnel de Risma ainsi que sur le site internet de l'AMMC.

Dans le cadre de cette augmentation de capital, Risma a été accompagnée par CFG Finance, BMCE Capital Conseil et Attijari Finances Corp. en tant que Co-Conseillers financiers pour le conseil et la structuration de l'Opération.